



**U.P.K.L.**

Institutional stakeholder to develop community  
Observer member at works of the EU



**CONVOCATION  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
UNION DE PROFESSIONNELS KI LIFE AISBL**

conformément à l'article 10 du Statut  
l'Assemblée générale des associés est convoquée

la première convocation de la réunion est fixé au jour  
Vendredi 7 mai 2021 à la soiré 22h30

**en DEUXIEME CONVOCATION la réunion est fixé au jour  
SAMEDI 8 MAI À. 10h00**

L'assemblée se déroule en ligne  
sur la plateforme [www.sport-education.eu](http://www.sport-education.eu)  
à le menù General Secretary Room  
(pour y accéder, cliquez sur le lien et connectez-vous)

**Ordre du jour :**

1. Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations.
2. Modification de l'objet
3. Adoption de nouveaux statuts en concordance avec le Code des sociétés et des associations, et tenant compte de la modification qui précède.
4. Mission au notaire soussigné d'établir et de déposer la coordination des statuts.
5. Adresse du siège

## Délibérations et résolutions

### 1. Première résolution

**En application de l'article 39, §1, alinéa 1 et 3 de la loi du 23 mars introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses (1), l'assemblée générale décide d'adapter les statuts aux dispositions du Code des sociétés et des associations et de conserver la forme légale de l'Association Internationale sans but lucratif (en abrégé AISBL).**

### **2) Amendements au statut:**

*L'article 3 du Statut avec un vote favorable des 3/5 de l'Assemblée générale valablement constituée sera amendé comme suit avec l'ajout du texte suivant:*

## UPKL dans tous les États de la communauté européenne vu:

les conclusions du Conseil de l'Union européenne du 12 mai 2009 relatives au cadre stratégique pour la coopération européenne dans le secteur de l'éducation (ET2020) qui identifie les nécessité d'assurer un enseignement de haut niveau, une formation initiale adéquate et une développement professionnel continu des enseignants, à travers la poursuite de l'objectif stratégique 2: Améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation;

VU la communication COM / 2012/0669 intitulée «Repenser l'éducation: investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques "de la Commission européenne au Parlement européen qui souligne l'importance d'entreprendre un renouvellement des compétences des enseignants en guidant les écoles au changement social et économique continu;

**TENANT COMPTE** des conclusions du Conseil de l'Union européenne du 20 mai 2014, qui soulignent l'importance de garantir aux enseignants une mise à jour professionnelle sur leurs disciplines et sur de nouveaux modèles d'enseignement innovants et efficaces qui incluent ceux basés sur les nouveaux les technologies;

DONNÉ le rapport Eurydice «La profession enseignante en Europe» du 25 juin 2015, dans lequel les politiques sur les systèmes éducatifs mises en œuvre par les différents pays et les besoins des enseignants sont analysés, avec une référence particulière aux conditions de travail, à la formation initiale, au développement professionnalisme continu, mobilité et attractivité de la profession;

### **en particulier pour l'Italie**

VU la loi n ° 107 du 13 juillet 2015 qui reconnaît les structures, les la formation continue obligatoire des enseignants titulaires, et notamment l'article 1 paragraphe 124, selon lequel les activités de formation sont définies par les établissements d'enseignement uniques, en cohérence avec le plan d'offre de formation sur 3 ans et avec les résultats issus des plans d'amélioration

prévu par le règlement mentionné dans l'arrêté du Président de la République du 28 mars 2013, n ° 80, sur la base des priorités nationales indiquées dans le plan national de formation;

UPKL organise et promeut des activités de formation pour les enseignants des écoles conformément et en conformité avec la directive MIUR n. 170 de 2016 et modifications et / ou ajouts ultérieurs.

dans tout autre pays de l'Union européenne, les lois et dispositions relatives à l'éducation et à la profession sont mentionnées.

à la fin des formations UPKL pour toutes les cours délivrera un certificat de compétence sera délivré à l'apprenant via le système Europass afin de permettre aux entités bénéficiant du service professionnel de reconnaître comme valide le titre, la qualification et les compétences déclarés et certifié selon les paramètres CEC (EQF) et ISCO en conformité du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne.

L'UPKL peut créer des cours universitaires en ligne et dans les sièges institutionnels, y compris ceux décentralisés, dans les pays membres de l'Union européenne et obtenir une accréditation de service public auprès des ministères des États membres de l'Union européenne.

*L'article 11 paragraphe 3 du Statut avec un vote favorable des 3/5 de l'Assemblée générale valablement constituée sera amendé comme suit avec la substitution du texte suivant:*

Le Président est le représentant légal de l'Association et il agit --- avec le texte:

Le Président et le Secrétaire Général ils sont le représentant légal de l'Association et ils agissent....

### **3) Amendements au Règlement interne**

Règlement par élection du Conseil qui sera en fonction du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2031

Tous les membres en règle avec des paiements au 30 avril 2025, en possession des conditions énoncées aux annexes A1-A3 et qui ont signé le règlement du 30 mars 2020, peuvent soumettre une candidature pour être élu pour occuper les fonctions de le Conseil de l'UPKL.

Lors de la soumission de la demande, il est nécessaire de joindre un plan d'affaires détaillé du programme législatif à réaliser. Ce programme ne peut en aucun cas remplacer, annuler ou ralentir le développement de projets en cours approuvés par le Conseil précédent.

Seuls les associés en possession du titre d'entraîneur européen du sport social, de quelque niveau que ce soit, ont le droit de voter pour l'élection des membres du Conseil.

**Toutes les associées devons presenter la carte d'identité et signé le process – verbal avec une signature digital à fin de la reunion.**

**Toutes les associées devons exécuter le download de lettre de convocation parceque sera utiliser pour esprimer le votre vote.**

**On conseille de installer le programme Foxit Reader PDF pour faciliter l'operation de signature digital.**

Pour information vous pouvez ecrire à [sg@europe-upkl.eu](mailto:sg@europe-upkl.eu)

**Le Viceprésident**

**Le Secrétaire Général**